

Décembre 2011



Éditorial

Service public

Au moment où le Service Public fait l'objet d'attaques répétées et aujourd'hui ouvertes, je m'aperçois qu'une certaine confusion sur ce concept règne dans les esprits de beaucoup. Je voudrais donc essayer en quelques lignes de l'explicitier et surtout d'exposer en quelques mots sa traduction sur notre terrain, celui de la ruralité.

En fait, le seul critère dont nous disposons pour dire ce qui doit être assumé par le secteur public repose sur le principe d'Égalité inscrit dans le préambule de notre Constitution. Là où celui-ci apparaît comme une condition fondamentale du fonctionnement et de l'existence même de notre démocratie : la Paix publique, la Justice, l'accès à l'éducation et à la santé, au logement et à l'alimentation.

Pour la majorité de nos concitoyens, l'État et les collectivités territoriales demeurent garantes du maintien de l'intégrité de ce socle de citoyenneté. Pourtant comment ne pas voir que sous prétexte de « moins d'État » et de « libre concurrence » placés aujourd'hui comme dogme par tant de bons esprits, des pans entiers de ce bloc basculent dans le secteur privé.

Cela a même aujourd'hui un nom (et un sigle !) : la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Or, il faut être clair : tout basculement d'un service public vers le secteur privé a une conséquence immédiate : en vertu des « lois du marché », sa concentration dans des domaines et vers les lieux où la rentabilité financière est la plus élevée. Notre milieu rural est naturellement le grand perdant à ce « jeu », puisque les nouveaux opérateurs se focalisent sur les zones les plus denses et se soucient peu d'équité entre les citoyens, notamment de ceux dispersés sur le territoire.

On me rétorquera que lorsque je dis cela, « j'ignore la réalité du monde d'aujourd'hui ». Comme si la réalité, c'était la côte d'En Caupène : avec sa rude pente, son virage et en haut la vue sur les Pyrénées. Immuable. Non la « réalité » change de par la volonté des hommes. Et il convient que chacun de nous soit bien conscient qu'il est responsable de la réalité d'aujourd'hui et encore plus en charge de celle de demain.

Claude SILBERZAHN-MENDOUSSE

État civil



LAROYENNE Anna, le 19 septembre

BARES Matvey, le 20 octobre

CERES Claude, le 4 octobre

ERQUIAGA Y SAN SEBASTIAN Angel, le 4 octobre (Maison de retraite)



ESTEBENET Irène veuve MONCASSIN, le 19 octobre (Maison de retraite)

LECUYER Roger, le 20 octobre

LADIEU Julien, le 21 novembre (Maison de retraite)



Les prochaines animations



Samedi 31 décembre: Réveillon de la St Sylvestre à 21H00 (Salle des fêtes)

Dimanche 8 janvier: Randonnée pédestre « De Faget à Mazères » (Lous Caminaires)

Samedi 21 janvier: Cérémonie des vœux de la municipalité à 18H30 (Mairie)

Samedi 28 janvier: Repas de la chasse à 20H00 (Salle des fêtes)

Samedi 4 février: Orchestre à cordes de Simorre à 21H00 (Mairie). Œuvres de Pachelbel, Corelli, Piazzolla... Entrée : 5 € - Places numérotées limitées - en vente à la mairie -

Samedi 11 février: AG du « Musée paysan d'Émile » à 14H30 (Salle des fêtes)

Samedi 18 février: Soirée « moules - frites » de l'USS à 20H30 (Salle des fêtes)

Dimanche 4 mars: Repas « Poule au pot » d'Asta'Drôle à 12H30 (Salle des fêtes)

MAIRIE DE SIMORRE

SIMORRE Gazette

Intercommunalité



Nous avons évoqué à plusieurs reprises, dans la Gazette, la loi portant réforme des collectivités territoriales.

Nous avons alors critiqué avec vigueur les nouvelles règles auxquelles doivent être soumises les intercommunalités avec la dissolution de notre Communauté de Communes des Coteaux de Gimone qui ne répond pas à la population plancher des intercommunalités prévue par ces nouvelles dispositions législatives (5.000 habitants).

Ce qui devait arriver est ainsi arrivé : l'éclatement de notre communauté qui s'est divisée entre partisans d'un rattachement à Gimont et adeptes de la recherche d'une formule permettant de maintenir l'intégralité de notre Communauté de Communes dans un cadre géographique, de culture et de compétences auquel nous sommes nombreux à être attachés.

La position de notre équipe municipale a été constante : ne pas aller se noyer dans une grande intercommunalité au lointain chef-lieu et dont les objectifs d'a-

venir sont étrangers aux nôtres. Et mettre en œuvre tous les moyens pour sauver notre Communauté. Or une occasion vient de se présenter : Lombez et un certain nombre de communes entre Lombez et Simorre sont prêtes à rallier la Communauté de Communes des Coteaux de Gimone, ce qui permettrait d'atteindre le seuil plancher de population.

Pourtant des réticences se sont manifestées du côté de Saramon et de certaines communes qui lui sont proches, qui hésitent entre le maintien de notre communauté renforcée et leur absorption par la communauté de Gimont. Le sort de notre communauté est donc entre leurs mains, car sans eux nous n'atteignons pas le seuil de population exigé...

À l'heure où nous écrivons, les dés ne sont pas jetés ! Le schéma de l'intercommunalité n'a pas été définitivement arrêté. Et si 2012 devait apporter des changements politiques, nul ne sait aujourd'hui ce qui subsisterait de cette réforme.

Alors avec Malraux, reconnaissons-le : « C'est l'espoir qui nous fait vivre, mais comme sur une corde raide »...

L'ouverture ouest de l'Église

L'ouverture Ouest de l'Église avait, naturellement, plus souffert que toutes les autres des intempéries des années écoulées.

Le vitrail tombait, son support de pierre ayant été miné : il a donc fallu refaire tout son encadrement ancien, réparer le vitrail abîmé, réinstaller l'intégralité de cet ensemble.

Tout cela, comme le montre la photo ci-contre, fait un peu neuf... Mais la patine du temps viendra y remédier. Et aussi, nous faire oublier le substantielle dépense qui s'est ajoutée à toutes celles que notre commune consent année après année, à la « santé » de son abbatale.

Coût des travaux : 16.850 € - (Subvention 50%)



L'ancienne gendarmerie



Le chantier de la Maison des Anciens a débuté ainsi que les Simorrains ont pu le constater.

Et les aménagements qui, dans ce cadre, vont être apportés au Foirail ont commencé par la démolition de nos anciennes toilettes publiques. Celles-ci vont être rebâties dans l'ancienne caserne des pompiers.

Pour le reste, beaucoup de démolition d'abord, avant une réhabilitation complète du bâtiment, des jardins et de la future liaison avec le Foirail.

À l'automne 2012, les travaux devraient être terminés qui permettront à nos Anciens de se retrouver dans leur Foyer réhabilité et donnant, pour les beaux jours, sur un jardin plein d'agréments.

Élections en 2012

L'année 2012 va être une rude année électorale.

Pour ne pas « geler » la salle des fêtes, si demandée tous les week-ends, et pour des commodités d'accessibilité, on votera à l'École (salle de la cantine).

Élections Présidentielles :

1^{er} tour, le 22 avril

2^{ème} tour, le 6 mai

Élections Législatives :

1^{er} tour, le 10 juin

2^{ème} tour, le 17 juin



Recensement de la population en 2012



Le recensement de la population aura lieu à Simorre du 19 janvier au 18 février 2012. À cette occasion, deux agents recenseurs simorrains passeront chez vous.

Il s'agit de France Vanderstraeten et de Bernard Lefèvre.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.



Nos centenaires



Photo : Marc Gianetti

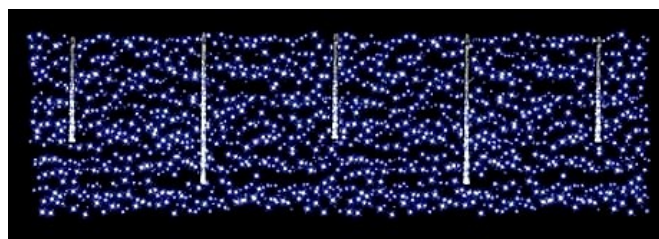
Mme Marie-Jeanne Lozes a fêté son centième anniversaire le 23 janvier.
Mme Henriette Vaissières a célébré le sien le 14 novembre.

Et nous voilà donc à Simorre avec deux centenaires. Chose remarquable, toutes deux autonomes dans la maison où elles ont passé l'essentiel de leur vie !

Notre municipalité s'est associée par une visite et des fleurs à ces deux célébrations familiales.

Nouvelles illuminations

Les anciennes décorations lumineuses ne pouvant être réparées, la mairie a opté pour un remplacement par des illuminations à leds, moins gourmandes en énergie et ayant une plus grande résistance à l'usure du temps. La décoration, minimale cette année, sera complétée l'an prochain. Le syndicat d'initiative a, de son côté, lancé l'idée d'une exposition temporaire d'œuvres artistiques dans les vitrines des commerçants durant cette période.



SIMORRE : un village propre et accueillant ? Oui, mais...

Les ordures ménagères sont collectées le mardi et le vendredi matin, **le recyclable** mercredi matin. Il convient donc de ne pas sortir ses poubelles un autre jour, notamment près de la halle. Des containers sont à votre disposition dans différents points du village : Boulevard du Nord, Rue des écoles, Croix d'En Marre, Stade, Cimetière, Chemin du Peydousset, Rue de la Déouine. Merci d'y respecter le tri sélectif (verre dans containers spéciaux, papiers/journaux/cartons/bouteilles en plastique/briques alimentaires/boîtes métalliques sans restes dans bacs avec couvercles jaunes). **Les encombrants** (déchets d'équipements électriques/appareils électroménagers/meubles/déchets verts/gravats...) sont à porter à la déchetterie de Saramon, près du cimetière (ouverte le mercredi, jeudi et samedi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00), les déchets y sont triés, stockés en vue d'un futur recyclage, le service est gratuit pour les particuliers.

Les déjections canines sont encore trop nombreuses dans nos rues. Il est précisé aux propriétaires de chiens "indépendants" qu'ils en sont responsables et doivent agir en conséquence.

La propreté de notre village est l'affaire de chacun. Merci pour votre compréhension !

MAIRIE DE SIMORRE

Téléphone : 05 62 65 30 22

Télécopie : 05 62 65 35 37

Messagerie:

mairie.simorre@wanadoo.fr

Site internet: www.simorre.com

Directeur de la publication :

Françoise BELLARD



La page des associations et des citoyens

Le chapiteau roman de l'Abbaye de Simorre

Ce chapiteau ornemental (tête de colonne ou de pilier) récemment redécouvert est l'unique témoignage de l'abbaye romane ayant précédé l'ensemble abbatial gothique dont l'église actuelle garde le souvenir.

Une première face rassemble des éléments végétaux ainsi que deux oiseaux, une deuxième un oiseau, une troisième un motif arraché et dont il ne reste que quelques éléments difficiles à définir et la dernière servait de tenon d'encastrement.

Les oiseaux sont très fréquents dans l'art roman du midi de la France de Conques jusqu'en Espagne et ce thème peut être rapproché entre autres de « l'arbre aux oiseaux » (références bibliques : Dan 4,9; Ez31,6; Mt 13,31). Un chapiteau du cloître de Moissac en est un exemple.

Cette œuvre, de très bonne facture, retrouvée à Simorre, que l'on peut dater du début du XII^{ème} siècle, a été réalisée par un sculpteur de qualité. L'analyse stylistique rattache cet ouvrage à d'autres visibles dans la frange orientale de la Gascogne (Saint-Mont, Aignan) et surtout autour de l'abbaye de Saint-Sever (Landes) qui fut un centre important de production artistique.

L'ensemble architectural, dont il ne reste que ce chapiteau était peint et décoré.

En conclusion, cette pierre sculptée indique la venue à Simorre de l'atelier d'un artiste de grande qualité ayant travaillé pour l'abbaye de Saint-Sever et ses alentours ou étudié le style de celle-ci. Le coût dut

être lourd pour l'abbaye de Simorre. Mais celle-ci était renommée, riche et puissante en ce début du XII^{ème} siècle. Ses possessions foncières, sa main mise sur de nombreux prieurés, églises, chapelles, ses bonnes relations politiques avec les comtes d'Astarac et d'Aure lui assuraient des revenus importants et une bonne stabilité. Et rien pour l'abbaye bénédictine de Simorre n'était assez beau pour la plus grande gloire de Dieu.

Je veux remercier M. Christophe Balagna, professeur d'Histoire de l'Art, spécialiste de l'architecture médiévale d'avoir bien voulu, à ma demande, examiner ce chapiteau en vue d'une future publication.



Jean-Marc BAYLE

Claude SILBERZAHN-MENDOUSSE, maire de SIMORRE

& son équipe municipale

vous souhaitent dès à présent de très bonnes fêtes de fin d'année.

Ils convient tous les anciens et nouveaux simorrains
à la présentation des vœux

qui sera suivie d'un apéritif-dînatore, salle du conseil

le samedi 21 janvier 2012 à 18H30



Les associations ou les Citoyens voulant faire paraître un article dans la Gazette doivent les déposer à l'accueil de la mairie au plus tard 15 jours avant la parution du prochain bulletin (début mars).